

M. Peters: Monsieur le président, les dispositions relatives à l'agriculture nous intéressent surtout du point de vue pratique. Voilà bien des années que le parti libéral cherche à nous faire comprendre par des mesures législatives qu'il est nécessaire d'industrialiser l'agriculture comme toute chose et qu'il n'y a place au Canada que pour de grosses exploitations agricoles. La plupart des mesures présentées par le parti libéral depuis 20 ans tendent vers cela. De ce fait, certaines difficultés ont été créées.

S'il faut que nous traitions l'agriculture de la même façon que chaque autre secteur de notre économie, le parti libéral a raison et il faut que l'agriculture soit composée de grosses exploitations constituées en société. La vente des produits agricoles doit suffire pour permettre la survie de ce secteur économique industrialisé. On abandonne maintenant le vieux principe selon lequel il fallait produire des produits à bon marché que pourrait se procurer n'importe quel Canadien, quel que soit son revenu.

Il reste que dans aucune autre industrie, à l'exception de celle des pêches, le revenu individuel est aussi faible que dans l'agriculture. Bell Canada demande à une de nos commissions la permission de hausser ses tarifs afin de payer ses immobilisations ou de verser des dividendes à ses actionnaires. L'an dernier, Bell a payé 91c. pour le premier trimestre, 93 pour le second et 95 pour le troisième. Je me trompe peut-être car je cite ces chiffres de mémoire.

M. Francis: Le député me permet-il une question? Parle-t-il de gains ou de taux de dividendes?

M. Peters: Ce sont des dividendes payés sur les actions.

M. Francis: Par Bell Canada?

M. Peters: Oui.

M. Francis: Alors le député se trompe.

M. le président: Le député d'Ottawa-Ouest a posé une question parce que le député de Timiskaming faisait certaines comparaisons. Comme je l'ai déjà expliqué, les députés devraient s'en tenir autant que possible aux articles à l'étude.

M. Peters: Monsieur le président, le seul fait que le député d'Ottawa-Ouest m'ait posé une question ne signifie pas que j'ai enfreint le Règlement. Ce que je voulais faire ressortir, c'est que cette société constituée conformément à la loi canadienne est autorisée à réaliser des bénéfices de 9.2 p. 100 par an. J'imagine qu'il y a fort peu d'entreprises industrielles au Canada dont la marge bénéficiaire soit inférieure à 10 p. 100 de ses investissements. Or, nous pouvons dire sans crainte d'erreur que l'agriculteur moyen déclare un revenu imposable en fin d'année équivalant à environ 1 p. 100 de son investissement, et c'est la raison pour laquelle j'estime que ce secteur devrait constituer une catégorie spéciale.

Si notre agriculture était réorganisée de façon à permettre aux agriculteurs de réaliser un bénéfice de 10 p. 100 de leur investissement, les exploitations familiales n'éprouveraient aucune difficulté à économiser l'argent nécessaire pour payer l'impôt sur les biens, les droits de succession ou tout autre impôt que nous déciderions de prélever lorsqu'une exploitation est transmise d'une génération à l'autre, d'un exploitant à l'autre ou qu'elle est cédée d'une façon quelconque. Néanmoins, nous ne le faisons pas. Il y a déjà longtemps que nous avons dit qu'il est nécessaire, pour que l'agriculture puisse progresser, que le cultiva-

teur travaille à la ferme avec sa femme et ses enfants. Le fruit de leur labeur est l'augmentation de la valeur et de l'efficacité ainsi que des dimensions de l'entreprise, car tout ce que le cultivateur, sa femme et ses enfants ont gagné, ils l'ont réinvesti dans la ferme.

Maintenant, nous discutons du problème du bétail de reproduction. J'ignore les origines de ce bétail, mais celui-ci constitue un actif immobilisé pour le cultivateur. En général, on peut dire que si une famille travaillait durement et que l'exploitation était rentable, le troupeau de base augmentait en nombre. Toutefois, le fisc sait être très sévère lorsqu'il découvre ne serait-ce qu'une vache de plus dans le troupeau de base. Il ne permettra pas qu'un cultivateur garde deux ou trois génisses de plus pour voir si l'une d'entre elles pourrait entrer dans le troupeau de base. Plusieurs fois, les autorités par exemple sont intervenues auprès de mon père lorsqu'il gardait des veaux pour agrandir éventuellement son troupeau de base.

Il est facile d'identifier cette catégorie de bétail. Dans un troupeau de base, la plupart des vaches sont immatriculées et elles ont un meilleur pedigree que la plupart d'entre nous. Elles ont un numéro de sécurité sociale qui remonte plus loin que les nôtres. Ainsi donc, un troupeau de base est un avoir aisément identifiable dans le cas d'un cultivateur. C'est pourquoi je me demande avec inquiétude ce qu'il va advenir des petites exploitations agricoles, de la mise en place d'un troupeau de base, de l'amélioration du troupeau et, par voie de conséquence, de l'exploitation agricole elle-même.

On a dit—et je pense que tout le monde est d'accord sur ce point—qu'un cultivateur est bien souvent pauvre durant toute sa vie, mais qu'il meurt riche. C'est vrai en partie. Je ne connais aucune autre activité professionnelle où pratiquement l'ensemble des gains de toute une vie active se trouvent ainsi réinvestis. Peut-être M. Carter avait-il raison lorsqu'il disait qu'un dollar est un dollar et il n'est pas impossible qu'en fin de compte notre régime fiscal soit basé sur ce principe. Mais chose certaine, si nous apportons cette modification à notre loi de l'impôt sur le revenu, nous assisterons à la disparition de la ferme familiale au plus tard à la fin de la prochaine génération. Cela impliquera la fin de tout un mode de vie au sein de notre économie rurale, la disparition de la petite épicerie, de la petite pharmacie et de toutes les activités commerciales qui vont de pair avec une exploitation agricole.

● (9.00 p.m.)

L'exploitation agricole industrialisée de l'avenir, comme l'envisage le parti libéral, sera une entreprise qui achètera des produits de gros en quantités considérables et retirera des bénéfices de sa production. L'intégration sera complète, qu'il s'agisse de l'achat ou de l'utilisation et de la vente des produits. Je crois que c'est là ce que veulent les libéraux. C'est peut-être aussi la voie de l'avenir. Toutefois, je crois que nous y perdrons. Il nous faut faire une exception si nous voulons préserver l'exploitation agricole familiale. Elle n'a jamais posé beaucoup de problèmes au Canada.

De tous les pays du monde dont le niveau de vie soit égal au nôtre, c'est au Canada que le prix de la nourriture est le plus bas. Nous ne subventionnons pas la production des denrées. Ce sont l'agriculteur, ses enfants et sa femme qui la subventionnent. Ce sont eux qui subventionnent les denrées alimentaires que consomme la population de notre pays. Cela ne nous coûte pas très cher. Il est vrai que bon nombre d'agriculteurs ne paient pas d'impôts, mais il suffit de voyager un peu à l'intérieur du pays pour